COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les déchets volumineux (appelés encombrants) ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte séparée afin d'être valorisés dans les bonnes filières.

Les petits objets qui peuvent rentrer dans le coffre d'une voiture ne sont pas ramassés!

La CCHA collecte vos encombrants les JEUDIS matin dans les communes suivantes:

les jeudis des semaines paires

- Appy
- Ascou
- Axiat
- Bestiac
- Caussou
- Cavchax

- Ignaux
- L'Hospitalet Lordat
- Mérens
- Montaillou
- Orgeix

- Orlu
- Perles et Castelet
- Prades
- Savignac
- Senconac

- Sorgeat
- Tignac
- Unac
- Vaychis
- Vernaux

les jeudis des semaines impaires

- Albiès
- Aston
- Aulos-Sinsat
- Bouan
- Château Verdun
- Garanou
- Larcat
- Larnat
- Lassur
- Les Cabannes
- Luzenac
- Pech
- Urs
- Vèbre
- Verdun

Tous les jeudis

Ax-les-Thermes



INSCRIPTION OBLIGATOIRE au service technique de la CCHA: 05 61 64 41 77



Toutes matières et fournitures issues de la construction ou de la démolition ainsi que les produits toxiques ne sont pas collectés!

Ces déchets sont à déposer à la déchetterie d'Unac au bord de la RN20, entre Luzenac et Perles-et-Castelet.

